Échanges azimut

Échanges et stages linguistiques
echanges-azimut.com

BOURSES DE MOBILITÉ

à l'intention des élèves

en formation professionnelle

Guide pour le dépôt d'un projet

(En date du 11 septembre 2023)

TABLE DES MATIÈRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES 3
Présentation d'Éducation internationale 3
LE PROGRAMME DE BOURSES POUR DE COURTS SÉJOURS À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC 3
Objectifs 3
Financement du programme 4
Clientèle visée 4
Définitions 4
Montant de la bourse et durée du séjour 4
Conditions d'admissibilité 5
Projets dans les secteurs de la construction, de la santé ou à risque élevé 6
Assurances 6
DESCRIPTION DES ANNEXES ET CONSEILS POUR LES REMPLIR 6
Annexe I : Programme de séjour 6
Annexe II : Grille budgétaire 7
Annexe III : Lettre ou courriel d'appui du ou des partenaires 7
DÉPÔT D'UN PROJET ET SÉLECTION 7
Dates de dépôt 7
Envoi du dossier 7
modalités à suivre pour présenter un dossier 8
Critères d'évaluation et de sélection des projets 8
ATTRIBUTION des bourses 9
RAPPORT D'UTILISATION DE LA SUBVENTION 9
COORDONNÉES UTILES 10
TABLEAU DES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ 11

INFORMATIONS GÉNÉRALES

PRÉSENTATION D'ÉDUCATION INTERNATIONALE

Éducation internationale est une coopérative sans but lucratif regroupant les centres de services scolaires francophones et les commissions scolaires anglophones du Québec. Depuis 2001, nous les réunissons, les appuyons et les représentons afin d'ouvrir le réseau scolaire québécois à l'international. Éducation internationale a reçu le mandat du ministère de l'Éducation du Québec de coordonner l'internationalisation du réseau des centres de services scolaires et des commissions scolaires du Québec, à travers une entente de services professionnels.

Les services offerts par Éducation internationale :

- Échanges azimut : programmes d'échanges et de bourses pour les élèves et le personnel scolaire leur permettant de réaliser un séjour à l'extérieur du Québec;
- Québec métiers d'avenir : service clé en main de promotion internationale de l'offre éducative québécoise en formation professionnelle et d'accompagnement des élèves internationaux dans leur projet d'études;
- Développement international : exportation du savoir-faire québécois en éducation.

LE PROGRAMME DE BOURSES POUR DE COURTS SÉJOURS À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

OBJECTIFS

Le programme vise à :

- permettre aux élèves du Québec de développer leurs compétences et leurs habiletés pour réussir dans un contexte international;
- développer une sensibilité interculturelle;
- faire progresser les élèves dans l'apprentissage d'une langue étrangère;
- favoriser le développement des élèves sur le plan de la réussite scolaire, de l'orientation scolaire et professionnelle et des aptitudes personnelles;
- appuyer les centres de services scolaires, les commissions scolaires, les écoles gouvernementales et les établissements d'enseignement privés dans l'atteinte de leur objectif d'internationalisation de l'éducation.

Ce programme permet d'appuyer les centres de services scolaires, les commissions scolaires, les écoles gouvernementales et les établissements d'enseignement privés dans l'atteinte de leur objectif d'internationalisation de l'éducation.

FINANCEMENT DU PROGRAMME

Québec

Ce programme est financé à hauteur de 400 000 $ annuellement par le ministère de l'Éducation du Québec.

CLIENTÈLE VISÉE

Ce programme s'adresse aux centres de services scolaires, aux commissions scolaires, aux écoles gouvernementales et aux établissements d'enseignement privés qui souhaitent mettre sur pied des projets de mobilité étudiante. Il vise les élèves québécois inscrits à temps plein dans un programme de formation professionnelle ou dans une attestation de spécialisation professionnelle qui souhaitent compléter une partie de leur formation à l'extérieur du Québec.

DÉFINITIONS

Élève québécois

En vertu de ce programme, la définition d'un élève québécois est la même que celle utilisée dans le *Règlement sur la définition de résident du Québec* (R.L.R.Q., c. E-9-1, r. 2).

Centre de services scolaire

En vertu de ce programme, un centre de services scolaire est un centre de services scolaire ou une commission scolaire du Québec.

Établissement d'enseignement privé

L'établissement d'enseignement privé offre, en tout ou en partie, des services de formation professionnelle.

École gouvernementale

En vertu de ce programme, une école gouvernementale est un établissement d'enseignement institué en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-133).

MONTANT DE LA BOURSE ET DURÉE DU SÉJOUR

Le financement attribué servira exclusivement au paiement des frais de transport, d'hébergement et de restauration des élèves lors du projet.

Dans le cas de séjours de groupes, les frais d'un ou de deux accompagnatrices ou accompagnateurs pourront être couverts selon les mêmes barèmes que ceux utilisés pour les bourses allouées aux élèves. Il revient à Éducation internationale de déterminer le nombre d'accompagnatrices ou d'accompagnateurs admissibles à la bourse selon la nature des projets déposés.

Le montant de la bourse est défini en fonction du nombre de journées consacrées à la réalisation du stage. Il est à noter que, de manière générale, le programme prendra en compte les deux journées de transports pour l'aller et le retour. En vertu des normes du programme, Éducation internationale peut choisir d'allouer des montants inférieurs à ces montants maximaux alloués par élèves :

Durée du séjour (jours)	Bourse allouée par élève ou accompagnatrice/accompagnateur
7-20	1 500 $
21-27	1 750 $
28 et +	2 000 $

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Il est important de s'assurer de l'admissibilité du projet avant de soumettre une demande de subvention.

- Un centre de services scolaire, une commission scolaire, une école gouvernementale ou un établissement d'enseignement privé peut soumettre plus d'un projet dans le cadre de ce programme.
- Aucune limite n'a été fixée quant au nombre d'élèves pouvant être admissibles à la bourse.
- Le séjour doit durer au moins sept jours (nombre de journées consacrées à la réalisation du stage, incluant un maximum de deux journées de déplacement).
- Le séjour doit avoir lieu à l'extérieur du Québec; les projets se déroulant dans des provinces ou territoires au Canada sont admissibles au même titre que les projets internationaux.
- Seuls les élèves inscrits à temps plein dans un programme menant à l'obtention d'un DEP ou d'une ASP sont admissibles à une bourse.
- Au moins la moitié des unités du programme d'études doivent avoir été complétées au Québec avant le début du projet.
- La formation acquise à l'extérieur du Québec devra mener à l'obtention d'un nombre d'unités (ou à la mention, sur le bulletin, d'un nombre d'heures réalisées en entreprise dans le cas des élèves québécois en alternance travail-études), dans le programme en cours à l'établissement d'attache, équivalant à une formation à temps plein pour la période visée.
- Au moins 10 % de la valeur globale du projet de mobilité étudiante doit provenir d'une source de financement autre que le programme de bourses. Cette contribution doit être détaillée dans la grille budgétaire.
- Le séjour doit être sécuritaire.[1]

[1] Le séjour doit se réaliser dans un lieu qui présente peu ou pas de danger.

- Les demandes peuvent être déposées à partir du 1er avril de l'année courante et les financements peuvent être accordés pour des projets se terminant avant le 31 août de l'année suivante.

Le dossier doit être complet et signé. Il doit inclure les annexes ainsi que le formulaire de demande de subvention dûment rempli. Au moment du dépôt du projet et de sa réalisation, la destination ne doit pas faire l'objet d'un avertissement du gouvernement canadien d'éviter tout voyage non essentiel.

Pour vous aider à vérifier votre admissibilité et à identifier les documents requis lors du dépôt d'une demande, une grille intitulée *Tableau des critères d'admissibilité* est mise à votre disposition dans l'aide-mémoire à la fin de ce guide.

PROJETS DANS LES SECTEURS DE LA CONSTRUCTION, DE LA SANTÉ OU À RISQUE ÉLEVÉ

Les projets qui se déroulent dans les secteurs de la construction et de la santé sont assujettis à des restrictions plus sévères quant aux conditions de réalisation des stages :

- les projets comportant une composante de construction doivent respecter les normes de construction en vigueur au Québec, et non pas seulement les normes de construction du pays de réalisation;
- les projets ayant une composante en lien avec la santé doivent respecter les actes médicaux permis par les professions médicales au Québec et non pas seulement les normes de pratique du pays de réalisation.

Pour tout projet pouvant comporter une composante à risque élevé, les normes en vigueur au Québec devront être appliquées.

ASSURANCES

Chaque participante ou participant au projet doit être couvert par une assurance responsabilité civile qui couvre les actes professionnels pratiqués à destination. Une assurance médicale de soins d'urgence est également obligatoire.

L'établissement doit donc s'assurer que tous les participants ont les couvertures d'assurance nécessaires à leur séjour.

DESCRIPTION DES ANNEXES ET CONSEILS POUR LES REMPLIR

Les annexes suivantes doivent être envoyées en même temps que le formulaire de demande de subvention.

ANNEXE I : PROGRAMME DE SÉJOUR

Il s'agit d'identifier les activités que vous réaliserez, les partenaires que vous rencontrerez et les lieux que vous visiterez dans le cadre du projet. Ce document vous permet d'organiser les activités que vous prévoyez réaliser. Vous devriez indiquer les compétences particulières que vous souhaitez développer pour chaque activité. Cette annexe permet de démontrer la rigueur avec laquelle vous avez planifié votre projet, tout en reflétant, par le fait même, votre motivation à le réaliser.

ANNEXE II : GRILLE BUDGÉTAIRE

L'utilisation de la grille budgétaire est obligatoire et celle-ci doit être remplie à l'ordinateur en dollars canadiens pour le groupe entier et non individuellement. Vous devez détailler toutes les dépenses prévues avant, pendant et après le séjour (ex. : transport, frais de séjour, assurances, communications) ainsi que toutes vos sources de revenus (ex. : contribution de l'établissement scolaire et des élèves, collectes de fonds, bourses). **Le solde de votre budget doit être de 0 $.**

ANNEXE III : LETTRE OU COURRIEL D'APPUI DU OU DES PARTENAIRES

Les demandes de subvention doivent obligatoirement être accompagnées d'une lettre ou d'un courriel d'appui du ou des partenaires à l'extérieur du Québec.

Les informations suivantes doivent être inscrites sur le courriel ou sur la lettre d'appui : nom et fonction de la personne responsable chez le partenaire, dates de réalisation du projet et principales activités à réaliser.

La lettre peut être rédigée en français ou en anglais à la convenance du pays partenaire. Elle doit être traduite en français ou en anglais, si elle est rédigée dans toute autre langue. Elle devra être déposée dans notre boîte de dépôt avec les autres documents.

DÉPÔT D'UN PROJET ET SÉLECTION

DATES DE DÉPÔT

Le Programme sera mis en œuvre par l'intermédiaire de deux types d'appels de projets : un appel annuel continu et un autre avec une date limite de dépôt fixe. Les détails sont précisés ci-dessous.

Appel de projets annuel continu : Les demandes sont traitées au fur et à mesure de leur réception, à partir du 1er avril. Cet appel de projets ferme lorsque les fonds restants sont insuffisants pour financer tous les projets soumis. La date de fermeture sera publiée en temps et lieu sur le site web de l'organisme partenaire. La confirmation d'acceptation ou de rejet de votre demande sera confirmée au plus tard 6 semaines après la date de dépôt.

Appel de projets à date fixe : Cet appel de projets débute une fois que l'appel de projets continu est fermé et se termine le 15 février suivant. Il permet de donner une chance de financement à tous les projets n'ayant pas pu être financés dans le cadre de l'appel de projets continu. La confirmation d'acceptation ou de rejet de votre demande sera confirmée au plus tard 6 semaines après la date limite de dépôt, soit le 15 février.

Il est également possible de déposer une demande de bourse de façon rétroactive, c'est-à-dire après le déroulement du projet, à la condition que ce soit dans la même année financière.

Vous recevrez une confirmation de la réception et de la conformité de votre demande par courriel dans la semaine suivant le dépôt de celle-ci.

ENVOI DU DOSSIER

Les documents dûment signés ainsi que toutes les annexes doivent être transmis à Éducation internationale au moyen de la boîte de dépôt disponible sur notre site Web.

Un accusé de réception vous sera envoyé pour chaque projet soumis dans les jours qui suivront. Si vous ne recevez pas d'accusé de réception, veuillez en informer les responsables du programme à l'adresse boursesmobilite@education-internationale.com.

Tout dossier incomplet ou non conforme aux critères d'admissibilité pourrait être refusé. Veuillez donc vous assurer que votre projet est admissible et que votre dossier est complet avant de le déposer.

MODALITÉS À SUIVRE POUR PRÉSENTER UN DOSSIER

Voici quelques conseils pratiques qui vous permettront de présenter un dossier complet:

- Envoyez votre demande dans un fichier rempli à l'écran et utilisez les signatures électroniques. Si vous n'y parvenez pas, envoyez le formulaire rempli à l'écran sans signature ainsi que le formulaire numérisé avec les signatures à la main.
- Utilisez les modèles d'annexes qui sont fournis par Éducation internationale. D'autres modèles ne seront pas acceptés.
- Renommez les pièces justificatives avec le même nom que celui indiqué sur le formulaire (éviter les noms de fichiers qui ne sont pas clairs ou qui ne sont qu'une série de chiffres et de lettres enregistrés automatiquement après une numérisation).
- Évitez de combiner différentes pièces justificatives dans un même fichier.
- Assurez-vous que les pièces jointes, et surtout les numérisations, sont de bonne qualité, de préférence en couleur, lisibles et dans le bon sens de lecture (faites une rotation si nécessaire).

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE SÉLECTION DES PROJETS

Les demandes de subvention seront évaluées selon les critères suivants :

La description du projet	• Qualité de la présentation des partenaires • Choix et clarté de présentation des activités professionnelles réalisées dans le cadre du projet • Caractère novateur du projet
La description des objectifs professionnels ou de formation	• Clarté et réalisme des objectifs • Lien avec le cheminement scolaire et professionnel de l'élève • Pertinence du projet • Qualité de la description des compétences, des habiletés et des aptitudes qui seront développées dans le cadre du projet
Le lien du projet avec le plan d'action de l'établissement	• Degré de connaissance du plan d'action de l'établissement et pertinence du projet en lien avec celui-ci

	• Portée prévue des retombées pour les élèves, l'établissement scolaire et le Québec
Le développement des compétences dans le cadre du programme de formation	• Explication des moyens utilisés pour parvenir à développer à l'extérieur du Québec les compétences acquises normalement au Québec
Le portrait des activités préparatoires	• Qualité de la description des formations, cours ou ateliers de préparation pédagogiques, interculturels et linguistiques au besoin • Qualité des recherches effectuées ou des démarches entreprises en lien avec la logistique • Structure du programme prédépart
La présentation du programme de séjour	• Clarté du programme de séjour • Énumération des activités et des compétences développées • Distinction entre les activités théoriques et pratiques
La planification budgétaire	• Équilibre et planification du budget • Précision et réalisme • Respect et conformité avec le montant demandé

ATTRIBUTION DES BOURSES

Vous recevrez une confirmation par écrit de l'acceptation ou du rejet de votre demande environ six semaines après la date limite de dépôt.

Dans le cas du concours continu, vous serez avisé s'il ne reste plus de fonds et que votre demande est transférée vers le concours à date fixe. Le cas échéant, une réponse vous sera envoyée environ 30 jours après la date limite de dépôt.

RAPPORT D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

Le rapport d'utilisation de la subvention doit être rempli, signé et envoyé à Éducation internationale dans les **30 jours** suivant la réalisation du projet, à l'exception des projets se terminant après le 15 août et qui auront pour date butoir le **15 septembre**.

Le formulaire du rapport d'utilisation de la subvention se trouve dans la section « Documents : Dépôt de projet et rapport d'utilisation » du site Web des Échanges azimut.

Le rapport final devra être accompagné de **quatre annexes** :

- **Annexe I** : le programme de séjour réellement effectué;
- **Annexe II** : la grille budgétaire, reflétant les dépenses engagées et les revenus réels. Elle devra être accompagnée des preuves d'achat des dépenses admissibles dans le cadre du programme;

- **Annexe III** : témoignages, photos, vidéos (optionnel);
- Annexe IV : Les preuves d'achat des dépenses admissibles;
- Tout autre document jugé pertinent.

COORDONNÉES UTILES

Pour de plus amples renseignements concernant le programme, veuillez consulter le site www.echanges-azimut.com ou écrire à boursesmobilite@education-internationale.com.

TABLEAU DES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Utilisez cette grille afin de vous assurer de l'admissibilité de votre projet et de vérifier si votre demande est complète avant de l'envoyer.

Chaque partie du formulaire de demande de subvention est remplie.	
Le formulaire de demande de subvention est signé.	
Les assurances médicales et responsabilité civile sont contractées pour chaque participante ou participant.	
La grille budgétaire est équilibrée, avec un solde de 0 $.	
Le montant demandé couvre uniquement les dépenses prévues pour les frais de transport, d'hébergement et de restauration des élèves.	
Le budget du projet comprend une contribution minimale de 10 % de la valeur globale du projet provenant d'autres fonds que du programme de bourses.	
Le programme du séjour est détaillé.	
Le séjour dure au moins sept jours (nombre de journées consacrées à la réalisation du projet, incluant un maximum de deux journées de déplacement).	
Le projet est complété au plus tard le 31 août.	
Le projet est crédité.	
Les élèves sont inscrits à temps plein dans un programme de formation professionnelle reconnu par leur établissement scolaire.	
La moitié des unités du programme d'études ont préalablement été complétées au Québec.	
Une lettre ou un courriel d'appui du ou des partenaires à l'extérieur du Québec est fourni.	

Éducation internationale

Éducation internationale | Échanges azimut
3005, 4e Avenue, bureau 300
Québec (Québec) G1J 3G6, CANADA
+1 418 651-4667
boursesmobilite@education-internationale.com